



UNION EUROPÉENNE

Conseil Permanent de l'OSCE N° 824
Vienne, le 22 juillet 2010

Réponse de l'Union européenne au Président du Comité exécutif, Secrétaire général de la CEI, M. Sergueï Lebedev

L'Union européenne souhaite la bienvenue au Conseil permanent à M. Lebedev, Président du Comité exécutif et Secrétaire général de la Communauté des États indépendants.

Les États de la CEI et ceux de l'Union européenne partagent une responsabilité commune pour la paix et la sécurité sur notre continent. Il leur revient, dans ce moment de changements majeurs à l'échelle mondiale, d'agir ensemble pour construire une véritable communauté de sécurité, de Vancouver à Vladivostok. C'est sur la définition de cette vision commune que devra déboucher le dialogue sur la sécurité européenne poursuivi à l'OSCE, dans le cadre du Processus de Corfou autour d'une conception large de la sécurité, dont la défense des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la gouvernance démocratique forme le cœur. Dans ce cadre, l'OSCE et la CEI pourraient être amenés à développer une coopération sur la base de la Plateforme pour la Sécurité coopérative de 1999.

Le règlement des conflits gelés est un de nos premiers défis. L'Union européenne entend poursuivre résolument son engagement en faveur du règlement du conflit transnistrien fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldavie. Elle appelle de ses vœux une

reprise dans les plus brefs délais et sans conditions des négociations formelles dans le format « 5+2 ». Par ailleurs, l'UE continue à soutenir pleinement les discussions de Genève, éminemment importantes, malgré la persistance de difficultés et de divergences de vue entre les participants. Ces discussions constituent la seule enceinte dans laquelle toutes les parties sont représentées et où trois acteurs internationaux majeurs travaillent en étroite coopération pour la sécurité et la stabilité de la région, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Enfin, l'UE renouvelle son plein soutien à la médiation conduite par les co-Présidents du Groupe de Minsk, ainsi qu'aux activités de l'ambassadeur Kasprzyk. Nous appelons les parties à finaliser les Principes de base du règlement du conflit au Haut-Karabakh afin de pouvoir commencer la rédaction d'un accord de paix. L'UE exhorte les parties à redoubler d'efforts pour préparer activement leurs opinions publiques à cette perspective.

Le combat pour le respect des libertés et droits fondamentaux nécessite lui aussi un engagement exigeant. C'est avec préoccupation que l'Union européenne constate, dans certaines régions de l'OSCE, la persistance, voire l'aggravation des atteintes aux droits de l'homme et aux principes démocratiques, en contravention avec les obligations et engagements internationaux souscrits par les Etats concernés. En particulier, la situation des défenseurs des droits de l'homme doit faire l'objet de toute notre attention.

En ce qui concerne l'observation des élections, pour l'Union européenne, les deux éléments qui font la force de l'OSCE en la matière doivent être préservés : ① l'autonomie que les Etats participants ont conférée au BIDDH, car l'instance chargée de l'observation électorale ne saurait être à la fois juge et partie ; ② la méthodologie développée par le BIDDH, dont la rigueur et le professionnalisme sont garants d'objectivité et de crédibilité.

L'OSCE est aussi un cadre où les États membres de l'Union européenne et ceux de la CEI doivent unir leurs efforts face aux nouvelles menaces transnationales telles que le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogue, la traite des êtres humains ou encore les menaces environnementales. A cet égard, nous sommes heureux de constater ces deux dernières années une intensification des participations croisées de l'OSCE et de la CEI dans leurs activités respectives en matière de terrorisme et de traite des êtres humains.

La TURQUIE, la CROATIE*, L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE* et l'ISLANDE, pays candidats; l'ALBANIE, la BOSNIE – HERZÉGOVINE et le MONTÉNÉGRO, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le LIECHTENSTEIN et la NORVÈGE, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'UKRAINE se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.